



Département de la Vendée

Commune de LE PERRIER

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation : 10/12/2024
 Nombre de membres en exercice : 19
 Nombre de présents : 12
 Nombre de votants : 12

Séance N° 08
16/12/2024
Délibération 086/1.3

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme GODEFROY Rosiane, Maire.

Membres présents : Mmes GODEFROY Rosiane, BERNARD Béatrice, BILLET Sabine, BESSEAU Martine, ARTUS Pauline, PONTOIZEAU Fabienne, et Mrs MILCENT Jean-Paul, CHAUVIN Yannick, ABU-AITA Maher, AVERTY Julien, CUVILLIER Jean-Claude, POUGEARD Pierre.

Absents excusés : Mrs GUILBAUD David, HEMON Christian, Mmes HAMELIN Karine, HA Christine, MOURAIN Lisa, HENRIQUES Floriane.

Absents : Mrs PINEAU Nicolas.

Monsieur Jean-Paul MILCENT a été élu secrétaire.

OBJET : Convention SPL pour étude aménagement du lotissement Grand Logis 3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 1531-1 ;

Vu la délibération n°003/7.9 en date du 14 novembre 2012, concernant l'adhésion de la Commune à Vendée Expansion - SPL (*anciennement l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée*).

Madame le Maire propose que la commune du Perrier confie à Vendée Expansion - SPL, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour l'aménagement des secteurs « Grand Logis 3 » et « rue de la Rochelette ». Deux opérations principalement destinées à l'habitat sur des terrains d'une superficie de :

- Secteur Grand Logis 3 : 2,8 ha
- Secteur Rue de la Rochelette : 3400 m²

La prestation confiée est détaillée comme suit :

Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable concernant le lancement du projet d'aménagement des secteurs « Grand Logis 3 » et « rue de la Rochelette » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec Vendée Expansion - SPL comprenant les missions et les rémunérations suivantes :

	OBJET DE LA MISSION	RÉMUNÉRATION H.T.
5.1	Mission relative à la réalisation des études préalables à la réalisation de l'opération	11 760,00 € HT

- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront engagées sur 2024.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Fait et Délibéré en Mairie du PERRIER, les jour, mois et an que dessus,
Et ont tous les membres présents signés au registre des délibérations.

Pour extrait conforme
Madame le Maire
Rosiane GODEFROY



Le secrétaire de séance
Mr MILCENT Jean-Paul